RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00383
Numéro SIREN : 488 428 608
Nom ou dénomination : ABCELL-BIO

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2023 sous le numéro de dépôt 4201

ABCELL- BIO

Société par Actions Simplifiée au capital de 354.800 €uros

Siège social : 5, rue Henri Desbruères - 91000 EVRY

488 428 608 RCS EVRY

SIRET 488 428 608 000 50

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 28 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux,
le vingt-huit octobre,
à dix heures.

Monsieur Stefan Michelsen représentant la société **BIONORDIC A/S**, Associée unique de la Société par Actions Simplifiée **"ABCELL-BIO"**, au capital de 354.800 €uros divisé en 14.192 actions de 25 €uros de nominal, dont le siège social est à Evry (91000), 5, rue Henri Desbruères, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Evry sous le numéro 488 428 608, **(ci-après la Société)** et également Président à titre personnel de la Société.

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Rapport du Président,
- Décision à prendre conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce, dissolution de la société ou poursuite de l'activité,
- Pouvoirs,
- Questions diverses.

La société BMA, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, n'est pas représentée.

PREMIERE DECISION

Statuant par application de l'article L. 225-248 du Code de commerce et après avoir entendu la lecture du rapport du Président, l'Associée unique décide de ne pas dissoudre la société, bien que du fait des pertes constatées lors de l' Assemblée du 30 juin 2022, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Cette décision est adoptée.

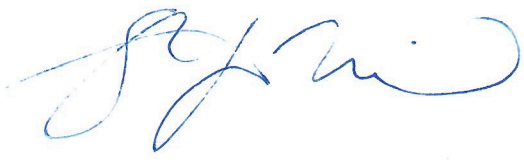
DEUXIEME DECISION

L'Associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et le présent procès-verbal a été signé par l'Associée unique et le Président.

BIONORDIC A/S
Monsieur Stefan Michelsen
Associée Unique



Monsieur Stefan Michelsen
Président